

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS
NOUVELLES OU EXISTANTES DE



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'AUBAY

Le présent document relatif aux autres informations d'Aubay a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 juillet 2013, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Aubay.

Le présent document complète la note d'information d'Aubay sur lequel l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") a apposé son visa sous le n° 13-403, en date du 23 juillet 2013 (la "**Note d'Information**"), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat (l'"**Offre**") visant les actions d'Aedian par Aubay (l'"**Opération**").

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet d'Aubay (www.aubay.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- **Aubay**, 13 rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt
- **Portzamparc Société de Bourse**, 13, rue de la Brasserie, 44100 Nantes

SOMMAIRE

1.	Présentation d'Aubay	3
1.1.	Informations générales sur Aubay	3
1.2.	Informations générales sur le capital social d'Aubay	4
1.2.1.	Capital social	4
1.2.2.	Forme des actions	4
1.2.3.	Cession et transmission des actions	4
1.2.4.	Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.5.	Pacte d'actionnaires	4
1.2.6.	Actionnariat et droits de vote	5
1.2.7.	Contrôle d'Aubay	6
1.2.8.	Autres titres donnant accès au capital	6
1.2.9.	Dividendes	7
1.3.	Administration, direction générale et contrôle d'Aubay	8
1.3.1.	Présidence – Conseil d'administration	8
1.3.2.	Direction générale	9
1.3.3.	Commissaires aux comptes	9
1.3.4.	Employés	10
1.4.	Activités de la Société	10
1.4.1.	Exposé général des activités	10
1.4.2.	Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs	23
2.	Informations comptables et financières	24
2.1.	Patrimoine – Situation financière – Résultat	24
2.1.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2012	24
2.1.2.	Comptes sociaux d'Aubay S.A. au 31 décembre 2012	27
2.2.	Modalités de financement de l'Offre	29
2.3.	Calendrier des prochaines publications financières de la Société	29
3.	Informations complémentaires relatives à l'Offre	30
3.1.	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables d'Aubay	30
3.1.1.	Ecart d'acquisition	30
3.1.2.	Capitaux propres	30
3.1.3.	Résultat net	31
4.	Personne assumant la responsabilité du présent document	32

1. PRESENTATION D'AUBAY

1.1. INFORMATIONS GENERALES SUR AUBAY

Dénomination sociale : Aubay.

Forme juridique et droit applicable : Aubay est une société anonyme à conseil d'administration soumise au droit français ("**Aubay**" ou la "**Société**").

Siège social : 13, rue Louis Pasteur – 92100 Boulogne Billancourt.

Registre du commerce et des sociétés : Aubay est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 391 504 693.

Date de constitution et durée de la Société : La Société a été constituée le 10 novembre 1944 avec une durée de vie de 90 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Statuts : Les statuts d'Aubay sont consultables au siège social d'Aubay ou sur son site internet (www.aubay.com).

Objet social : Conformément aux statuts d'Aubay mis à jour le 7 mai 2013, la Société a pour objet, directement ou indirectement, dans tous les pays :

L'informatique et notamment : la recherche, la création, le développement, la diffusion, l'information, l'initiation, l'application, l'exploitation, la commercialisation de toute méthode ou logiciel.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'expansion et le développement.

La participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous les moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, d'alliance ou de commandite.

A ces fins, la Société peut notamment : créer, acquérir, gérer, donner en gérance et exploiter tous établissements, même en faveur de tiers, selon les stipulations de la loi pour toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Exercice social : L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2. INFORMATIONS GENERALES SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AUBAY

1.2.1. Capital social

Au 30 juin 2013, le capital social était fixé à six millions cinq cent quatre-vingt-douze mille trois cent trois euros (6.592.303 €). Il est divisé en treize millions cent quatre-vingt-quatre mille six cent six (13.184.606) actions de 0,5 € chacune, toutes entièrement libérées.

1.2.2. Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire ; elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

1.2.3. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

1.2.5. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires.

1.2.6. Actionnariat et droits de vote

Au 30 juin 2013, le capital social et les droits de vote d'Aubay étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille Rabasse ¹	2 117 200	16,06%	4 058 200	20,14%
Famille Aubert ²	1 763 842	13,38%	3 526 455	17,50%
Famille Andrieux ³	1 132 025	8,59%	2 224 051	11,04%
Famille Cornette ⁴	747 496	5,67%	1 427 500	7,08%
Vincent Gauthier ⁵	500 389	3,80%	955 803	4,74%
Famille Entrecanales ⁶	444 716	3,37%	881 308	4,37%
Famille Lalanne ⁷	478 841	3,63%	753 040	3,74%
Christian Meunier ⁸	303 500	2,30%	575 000	2,85%
Famille Riccardi ⁹	270 000	2,05%	270 000	1,34%
Titre d'autodétention	180 971	1,37%	0	0,00%
Nextstage ¹⁰	1 037 737	7,87%	1 037 737	5,15%
Public	4 207 889	31,92%	4 443 433	22,05%
Total	13 184 606	100,00%	20 152 527	100,00%

¹ Philippe Rabasse est administrateur et directeur général d'Aubay SA

² Christian Aubert est Président du Conseil d'administration d'Aubay SA

³ Christophe Andrieux est administrateur et directeur général délégué d'Aubay SA

⁴ Philippe Cornette est administrateur et directeur général délégué d'Aubay SA

⁵ Vincent Gauthier est administrateur et directeur général délégué d'Aubay SA

⁶ Modeste Entrecanales est administrateur d'Aubay SA

⁷ Didier Lalanne est directeur d'activité chez Aubay SA

⁸ Christian Meunier est directeur des activités françaises d'Aubay SA

⁹ Paolo Riccardi est administrateur d'Aubay SA et Président des activités italiennes du groupe

¹⁰ Siège: 19 avenue Georges V 75008 Paris, pour le compte de FCPI et FIP dont elle assure la gestion.

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins deux (2) ans au nom d'un même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

1.2.7. Contrôle d'Aubay

A la connaissance de la Société, il n'existe au 31 décembre 2012 aucune action de concert.

A la connaissance de la Société aucun actionnaire du poste « public » ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote et il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

De fait, la dispersion des actions entre un nombre important d'actionnaires dirigeants de la Société, et l'absence d'action de concert, écartent l'hypothèse selon laquelle celle-ci serait « contrôlée ».

La Société n'a connaissance d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle.

1.2.8. Autres titres donnant accès au capital

(a) Plan d'options de souscriptions d'actions

Suivant les autorisations qui lui avaient été consenties par les assemblées générales des 23 avril 2002, 10 mai 2005 et 10 mai 2007, le conseil d'administration a octroyé des options de souscriptions d'actions aux managers et salariés "clés" du groupe. Le détail de ces attributions figure ci-après.

Options de Souscription au 30 juin 2013						
	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15
Plans	2002	2005	2005	2005	2007	2007
Date de l'Assemblée Générale	23/04/02	10/05/05	10/05/05	10/05/05	10/05/07	10/05/07
Date du Conseil d'Administration	30/04/04	12/07/05	20/07/06	30/11/06	08/06/07	15/09/10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ¹	105 000	75 000	43 000	13 000	20 000	51 600
Nombre de personnes concernées ¹	9	7	5	2	2	3
Mandataires sociaux Aubay S.A ¹	0				10 000	0
Point de départ d'exercice des options	30/04/08	12/07/09	20/07/10	30/11/10	08/06/11	15/09/14
Date d'expiration	30/04/12	12/07/13	20/07/14	30/11/14	08/06/15	15/09/18
Prix de souscription	3,66 €	4,56 €	6,73 €	7,48 €	8,85 €	5,29 €
Modalités (tranches)	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Nombre d'actions souscrites à la clôture ²	72 500	45 000	0	0	0	0
Options de Souscription annulées ²	32 500	5 000	8 000	0	0	17 200
Options de Souscription restantes	0	25 000	35 000	13 000	20 000	34 400

¹ à la date d'attribution

² depuis la date d'attribution

(b) Actions gratuites

Usant des délégations qui lui ont été consenties par les assemblées générales tenues en date des 10 mai 2007 et 20 mai 2011, le conseil d'administration a attribué gratuitement des actions à différents salariés et mandataires sociaux du groupe.

Actions Gratuites au 30 juin 2013						
	Plan 1		Plan 2		Plan 3	
Attributions	2009		2010		2011	
Date d'Assemblée Générale	10/05/2007		10/05/2007		20/05/2011	
Date du Conseil d'Administration	13/01/2009		26/03/2010		07/06/2011	
Nombre total maximal d'actions attribuées	150 000		210 000		60 000	
Nombre de personnes concernées ¹	1		6		3	
Mandataires sociaux Aubay S.A. ¹	0		180 000		0	
10 premiers salariés Aubay S.A. ¹	150 000		30 000		0	
Date d'acquisition des actions et nombre maximal à attribuer	13/01/11	50 000	26/03/12	70 000	07/06/13	60 000
	13/01/12	50 000	26/03/13	70 000		
	13/01/13	50 000	26/03/14	70 000		
Date de disposition des actions	acquisition + 2 ans		acquisition + 2 ans		acquisition + 2 ans	
Conditions d'acquisition	oui		oui		oui	
Nombre total d'actions acquises à la clôture	115 381		210 000		60 000	
Nombre total maximal d'actions restant à acquérir à la clôture (sous réserve de satisfaction des conditions d'acquisition)	0		0		0	

¹ à la date d'attribution

(c) Dilution potentielle

Au 30 juin 2013, l'ensemble des droits à actions gratuites a été satisfait. Le nombre d'actions susceptibles d'être émises en exécution des options de souscription d'actions dans la monnaie s'établit à 59.400, soit une dilution potentielle de 0,45%. Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

1.2.9. Dividendes

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Global	Montant unitaire	Quote-part du dividende ³ éligible à l'abattement
2010	1 963 921 €	0,14 €	100%
2011	2 523 433 €	0,18 €	100%
2012	2 355 229 €	0,18 €	100%

³ Abattement de 40% mentionné au 2 du 3 de l'article 158 du Code Général des impôts

La durée de prescription des dividendes est de cinq années, conformément aux dispositions légales applicables en ce domaine.

1.3. ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE D'AUBAY

1.3.1. Présidence – Conseil d'administration

Au 30 juin 2013, le conseil d'administration d'Aubay était composé comme suit :

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Autres Mandats exercés dans le groupe en 2012	Mandats exercé au cours des cinq dernières années, hors groupe
Mme Sophie LAZAREVITCH	07/05/2013	Clôture 2013	Administrateur	Néant	Administrateur de Banco Finantia Administrateur de Selection 1818 Directeur général de Coface Collections North America Holding LLC Président du conseil d'administration de Natixis Participations Directeur de Pentelia Limited Gérante de Natixis Real Estate Feeder Président du Centre d'Etudes Financières (jusqu'en juin 2012) Président de Or Informatique (jusqu'en juin 2012) Administrateur de Natixis Bank (jusqu'en septembre 2011) Administrateur de Natixis Trust (jusqu'en septembre 2011) Directeur délégué de Banque Privée 1818 (jusqu'en septembre 2011) Directeur délégué de Banque Privée Saint Dominique (jusqu'en juin 2009) Administrateur de 1818 Gestion (jusqu'à 2011) Membre du directoire de La Compagnie 1818 (jusqu'en septembre 2009) Administrateur de 1818 Immobilier (jusqu'à 2008)
Mme Hélène SAMOILOVA	07/05/2013	Clôture 2013	Administrateur	Néant	Gérant de Aller en Russie
M. Christian AUBERT	14/05/2009	Clôture 2014	Président du Conseil	Représentant de Aubay SA au Conseil de Aubay Italia	Administrateur de Auplata SAS (jusqu'en 2012) Président et administrateur de GCCCM SA (jusqu'en février 2011) Administrateur de Gold by Gold (depuis octobre 2011)
M. Philippe RABASSE	12/05/2010	Clôture 2015	Directeur Général	Membre du Conseil de Aubay Italia	Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009) Administrateur de Adex SA (jusqu'en juillet 2010)
M. Christophe ANDRIEUX	14/05/2009	Clôture 2014	Directeur Général Délégué	Administrateur Délégué de Aubay Luxembourg Représentant de la succursale belge de Aubay Luxembourg	Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009) Administrateur de Adex SA (jusqu'en juillet 2010)
M. Modeste ENTRECANALES	12/05/2010	Clôture 2015	Administrateur	Néant	Président Directeur Général de Editorial BookandYou.com
M. Patrick GRUMELART	14/05/2009	Clôture 2014	Administrateur	Néant	Président du Conseil de Sopromec Participations (jusqu'en 2010) Membre du Conseil de Sopromec Participations (jusqu'en novembre 2012) Gérant de Charpath S.A.R.L. Membre du Conseil de Proméllys Participations (jusqu'en novembre 2012)

M. Philippe CORNETTE	14/05/2009	Clôture 2014	Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général de Adex SA	Gérant des établissements Cornette S.A.R.L.
M. Vincent GAUTHIER	10/05/2007	Clôture 2013	Directeur Général Délégué	Membre du conseil de Aubay RT	Administrateur de YCIMN SA (jusqu'en 2008) Gérant de Capitalinvest SNC (jusqu'en mars 2009)
M. David FUKS	10/05/2007	Clôture 2013	Directeur Général Délégué	Néant	Néant
M. Paolo RICCARDI	10/05/2007	Clôture 2013	Administrateur	Président de Aubay RT	Néant

Aucun des membres du conseil d'administration n'a occupé au cours des cinq dernières années de fonction de mandataire social au sein d'Aubay, en dehors des mandats occupés et mentionnés ci-dessus.

A la connaissance de la Société, les membres des organes de direction et d'administration de la Société n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée, d'aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation tels qu'énoncés dans le chapitre 14.1 de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004.

A la connaissance de la Société, aucun des mandataires sociaux n'est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts pouvant avoir un effet néfaste sur la Société.

Chaque administrateur doit être pendant la durée de ses fonctions, propriétaire d'une (1) action. La durée des fonctions des administrateurs est de un (1) an.

Selon délibération du conseil d'administration en date du 23 Avril 2002, le Président préside le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale (nombre de réunions, difficultés particulières rencontrées, etc...). Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

1.3.2.Direction générale

Philippe Rabasse est directeur général de la Société.

Le directeur général est investi des pleins pouvoirs pour représenter la Société en toutes circonstances.

1.3.3.Commissaires aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

BCRH Associés

Représenté par Jean-François Plantin

1 rue de Courcelles – 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cabinet Constantin Associés

Représenté par M. Philippe Soumah

185 avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : assemblée générale extraordinaire du 8 Juin 2004.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Denis Chapey

1 rue de Courcelles – 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2009.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Jean-Marc Bastier

185 avenue Charles de Gaulle- 92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2009 en remplacement de Monsieur Serval pour la durée restant à courir de son mandat.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.3.4. Employés

Au 31 décembre 2012, l'effectif d'Aubay s'élevait à 2 674 collaborateurs.

1.4. ACTIVITES DE LA SOCIETE

1.4.1. Exposé général des activités

(a) Principales activités

Aubay opère dans le conseil en technologies et intégration de systèmes d'information, systèmes industriels, réseaux et télécoms. La Société est particulièrement active dans les secteurs Banque, Finance, Assurance, Industrie, Energie, Transports, Télécoms.

(b) Evènements récents

Par un communiqué en date du 19 juin 2013, Aubay et Aedian ont informé le marché de la signature d'un protocole d'accord relatif à l'acquisition par Aubay de 34,36% du capital d'Aedian, décrite dans la Note d'Information.

Par ailleurs, Aubay a publié les communiqués suivants depuis avril 2013, mois du dépôt de son document de référence 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0345 :

- Communiqué du 4 avril 2013 :

AUBAY FINALISE UNE ACQUISITION STRATEGIQUE EN ITALIE

Aubay, société de conseil en technologie et intégration de systèmes d'informations, systèmes industriels, réseaux et télécoms, vient de finaliser la prise de contrôle à 60% de la société Blue Sof Consulting en Italie. Cette opération permet à Aubay de renforcer ses positions et ses parts de marché en Italie sur des secteurs stratégiques.

Blue Sof Consulting, société présente depuis une quinzaine d'années sur le marché de l'IT Italien, présente une complémentarité forte avec les activités déjà existantes du Groupe en Italie sur les plans :

- **Géographique** : Blue Sof Consulting permet à Aubay de s'implanter à Turin avec un effectif de près de 130 collaborateurs, tandis que les activités de Aubay à Milan et à Rome se verront respectivement renforcées par 110 et 20 collaborateurs.
- **Sectoriel** : l'acquisition ouvre un accès privilégié aux secteurs stratégiques de l'assurance, de l'énergie et de l'industrie puisque Blue Sof Consulting compte notamment parmi ses clients Allianz, Groupe Generali, IntesaSP, Carige, Zurich, Fon SAI ainsi que Magneti Marelli, Groupe Fiat, Ferrero et EON. Blue Sof Consulting jouit également de liens commerciaux historiques dans le secteur des télécoms.

Le chiffre d'affaires annuel 2012 s'élève à 16,5 M€ et il est prévu du même ordre en 2013. Les dirigeants fondateurs accompagneront l'intégration dans le groupe sur au moins 3 exercices. L'acquisition, entièrement financée en numéraire, donnera lieu à une intégration comptable à partir du 1^{er} avril 2013.

A la faveur de cette opération, Aubay devrait générer en Italie un chiffre d'affaires annuel pro-forma en 2013 de l'ordre de 57 M€ pour un effectif de 900 collaborateurs.

Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans l'ambition du Groupe Aubay de renforcer ses parts de marché et de devenir un acteur de référence en Italie. Cette opération va dans le sens de l'objectif que s'est fixé le Groupe d'atteindre d'ici trois ans une structure de plus de 1500 collaborateurs sur ce pays.

- Communiqué du 23 avril 2013 :

CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2013

CHIFFRE D'AFFAIRES : 46,6 M€

En M€	T4 2012	T1 2013*	T1 2012
France	30,3	29,2	31,1
International	18,3	17,4	19,1
Total	48,6	46,6	50,2

* Données non auditées

Le groupe Aubay a réalisé un chiffre d'affaires au premier trimestre 2013 de 46,6M€ en ligne avec son plan de marche. La baisse constatée s'explique principalement par un effet de base très défavorable avec un calendrier 2013 qui comprend deux jours de facturation en moins et par un effet mécanique lié à la légère diminution des effectifs productifs moyens. Par rapport au T4 2012, la baisse n'atteint que 2,4%, retraité du nombre de jours facturables.

Le taux de productivité est resté sur un bon niveau au cours du trimestre puisqu'il s'établit à 92,2% ce qui est aussi conforme aux anticipations du groupe et permet de maintenir la marge à un niveau élevé.

Le volume de la demande des grands clients est stabilisé mais ne montre pas encore de signe de reprise. Les affaires signées au cours du premier du trimestre 2013 en Italie (Banca Del Mezzogiorno, Poste Italiane) vont monter en charge dès le deuxième trimestre.

Perspectives 2013

Avec l'acquisition de BSC en Italie consolidée à partir du 1^{er} avril, le groupe Aubay table désormais sur un chiffre d'affaires annuel de 205 M€ et le maintien d'une marge opérationnelle courante autour de 8%, identique à celle de 2012. Malgré une baisse de son chiffre d'affaires au premier trimestre 2013, avec plus de 2 800 collaborateurs, Aubay reste confiant sur les perspectives 2013 et la fin d'exercice.

- Communiqué du 7 mai 2013 :

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2013

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Aubay SA s'est tenue ce jour, mardi 7 mai 2013 à 9h00, sous la présidence de Philippe Rabasse, à la Maison des Arts et Métiers à Paris.

L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de ladite assemblée a été adopté.

Cette assemblée a notamment approuvé les comptes 2012 tant sociaux que consolidés, et a fixé le montant définitif du dividende au titre de l'exercice 2012 à 0,18€ par action, inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de l'acompte de 0,10€ par action déjà versé le 1^{er} novembre 2012, le solde du dividende, soit 0,08€, sera détaché le 14 mai (avant-bourse) et mis en paiement le 17 mai 2013.

- Communiqué du 19 juin 2013 :

AUBAY, ARCOLE et AEDIAN ANNONCENT LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE CESSION PORTANT SUR 34,36 % DU CAPITAL D'AEDIAN

Aubay, Arcole et Aedian annoncent la signature d'un accord de cession permettant à Aubay de devenir l'actionnaire de référence d'Aedian, acteur reconnu en management et système d'information, spécialiste de la Banque, de l'Assurance et des Services Publics, coté sur le Compartiment C du marché français de NYSE EURONEXT à Paris.

L'accord de cession donnera lieu à une transaction de bloc hors marché prévue le 20 juin 2013 avec ARCOLE et Monsieur Jean-François GAUTIER, également Président du Conseil d'Administration d'Aedian. La transaction portera sur l'acquisition de 34,36 % du capital d'Aedian à un prix de 6,80 euros par action.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Aubay déposera un projet d'offre publique d'achat (OPA) visant les actions Aedian non encore détenues. En cas de détention par Aubay, de plus de 95% du capital et droits de vote d'Aedian à la suite de l'OPA, la Société a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire. Le prix par action proposé tant pour l'OPA que pour le retrait obligatoire devrait être le prix payé par Aubay aux termes de la transaction présentée, à savoir 6,80 euros par action, sous réserve de l'obtention d'une décision de conformité par l'AMF ainsi que des travaux de l'expert indépendant qui appréciera les conditions financières de l'OPA et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

L'opération, à caractère amical, permettra la constitution d'un groupe leader en France auprès des grands comptes du secteur tertiaire, couvrant toute la gamme des prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée : conseil transverse et métier, projet, qualification, maintenance, infogérance d'exploitation et d'infrastructures.

La Direction Générale d'Aubay, prévoit que la transaction devrait être relative dès 2014, tant en terme de résultat opérationnel courant que de bénéfice net par action, confortant ainsi les intérêts des actionnaires du groupe.

La reprise de cotation interviendra jeudi 20 juin 2013 à 11 heures en ce qui concerne Aubay et vendredi 21 juin 2013 à 9 heures en ce qui concerne Aedian.

- Communiqué du 09 juillet 2013 :

LE PRESENT COMMUNIQUE A ETE ETABLI PAR AUBAY ET DIFFUSE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 231-16 DU REGLEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (L'"AMF").

CE PROJET D'OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le 9 juillet 2013, conformément aux dispositions des articles 231-13 et suivants du Règlement général de l'AMF, Portzamparc Société de Bourse (l'"Etablissement Présentateur"), agissant pour le compte d'Aubay ("Aubay" ou l'"Initiateur"), a déposé auprès de l'AMF, un projet d'offre publique d'achat (l'"Offre") portant sur les titres de la société Aedian ("Aedian" ou la "Société") au prix de 6,80 euros par action ainsi que la totalité des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (les "BSAANES" ou les "Bons") au prix de 1,64 euro par BSAANE (l'"Opération").

Conformément aux dispositions de l'article 231-13-I du règlement général de l'AMF, Portzamparc Société de Bourse garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre porte sur (i) la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, soit 1.207.100 actions Aedian, à l'exception des actions gratuites dont la période de conservation n'aura pas expiré à la date de clôture de l'Offre, pour lesquelles les titulaires ont conclu un engagement de liquidité (tels que ces termes sont définis dans le projet de note d'information), (ii) le cas échéant, la totalité des actions issues des options de souscription, soit 12.351 actions, (iii) le cas échéant, la totalité des actions issues des BSAANes, soit 120.000 actions et (iv) la totalité des BSAANes, soit 120.000 BSAANes, à la date de dépôt du projet de note d'information.

2. MOTIFS ET CONTEXTE DE L'OPERATION

Par un communiqué en date du 19 juin 2013, Aubay et Aedian ont informé le marché de la signature d'un protocole d'accord entre Aubay et Jean-François Gautier, agissant directement et au nom de sa société Arcole, aux termes duquel Aubay s'est engagée à acquérir, et Jean-François et Arcole se sont engagés à céder, la totalité de leurs actions Aedian, soit 631.982 actions représentant 34,36% du capital de la Société, pour un prix de 6,80 € par action.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, Aubay a déclaré, le 25 juin 2013, auprès de l'AMF avoir franchi en hausse, le 20 juin 2013, à titre individuel, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 en capital et 5%, 10%, 15%, 20% et 25% en droits de vote de la Société. Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce et à l'article 9.3 des statuts d'Aedian, Aubay a également déclaré à la Société avoir franchi en hausse ces seuils.

Ces déclarations ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF, le 26 juin 2013, sous le numéro 213C0756.

À la date du projet de note d'information, l'Initiateur détient, seul, 631.982 actions Aedian représentant 34,36% du capital et 29,75% des droits de vote de la Société.

L'Initiateur rappelle que l'Offre est présentée à titre amical. Compte tenu, notamment, de la complémentarité des clients d'Aubay et d'Aedian, cette opération permettra la constitution d'un groupe leader en France auprès des grands comptes du secteur tertiaire, couvrant toute la gamme des prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée : conseil transverse et métier, projet, qualification, maintenance, infogérance d'exploitation et d'infrastructures.

3. INTENTIONS DE L'INITIATEUR POUR LES DOUZE MOIS A VENIR

3.1 Stratégie – Politique industrielle et commerciale

L'Initiateur envisage d'intégrer Aedian au groupe Aubay tout en poursuivant, en collaboration avec le management d'Aedian, les principales orientations stratégiques mises en œuvre par la Société afin de maintenir son activité, le développement de ses services et sa présence sur ses différents marchés.

Dans le cadre de cette intégration, l'Initiateur envisage qu'Aedian intervienne à terme sous la marque unique "Aubay".

3.2 Orientations en matière d'emploi

Le projet d'acquisition du contrôle d'Aedian s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société. L'acquisition ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière en matière d'emploi.

Les salariés d'Aedian auront les moyens d'exprimer leur talent et pourront avoir accès à des missions plus variées, à des grands projets et l'offre sera plus complète et plus riche à vendre pour la force commerciale.

Aubay possède une forte expérience en matière d'acquisition et d'intégration réussie associée à un respect fort des collaborateurs. A titre d'illustration, 90% du management d'Aubay France est issu des trois dernières opérations de fusion. Il en va de même des équipes commerciales, techniques et administratives.

3.3 Composition des organes sociaux et de direction de la Société

A la date du projet de note d'information, le conseil d'administration d'Aedian est composé de Jean-François Gautier, Emmanuel Hau, Karina Sebti, Arcole représentée par Hubert de Lambilly, Stéphane Morvillez, Frédéric Bourdon et Patrice Ferrari.

A la suite de l'acquisition de bloc décrite ci-dessus, Aubay envisage de demander la nomination sans délai d'une personne en qualité d'administrateur, à raison de sa participation financière importante dans le capital d'Aedian, comme indiqué dans sa déclaration d'intention en date du 25 juin 2013. Le conseil d'administration d'Aedian sera ensuite réorganisé afin d'en conférer le contrôle à Aubay au terme de l'Offre.

3.4 Intérêt de l'opération pour Aubay, Aedian et ses actionnaires

La prise de contrôle d'Aedian par Aubay répond à un objectif de renforcement des parts de marché d'Aubay dans le secteur de l'assurance, des mutuelles et caisses de retraites ainsi que dans le secteur bancaire et certains grands comptes du secteur public. L'offre conseil d'Aedian permettra à Aubay d'accélérer son développement sur cet axe et d'assurer une montée en compétence conformément à la stratégie de l'entreprise.

Pour Aubay comme pour Aedian, cette opération est une opportunité de gagner de nouveaux clients et de nouveaux marchés.

Dans le cadre de l'Offre, Aubay propose aux actionnaires d'Aedian qui apporteront leurs titres à l'Offre une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation au même prix que celui versé aux cédants, Jean-François Gautier et Arcole. Le prix de 6,80 euros par action offre une prime de 99,41% sur le dernier cours de bourse en date du 18 juin 2013 avant annonce de l'opération.

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre sont précisés à la section 4 du projet de note d'information.

3.5 Synergies envisagées

Aubay poursuivra sa stratégie depuis sa création : une qualité de service auprès des clients, la recherche permanente de la meilleure efficacité commerciale et une forte culture de rentabilité de l'entreprise.

Grâce à l'effet de taille du groupe, Aubay attend des synergies commerciales importantes et le renforcement des positions chez les clients clés.

A la date du projet de note d'information, Aubay n'est pas en mesure d'évaluer le montant des synergies.

3.6 Fusion et réorganisation juridique

Dans le cadre de l'intégration d'Aedian au groupe Aubay, l'Initiateur envisage à terme de procéder à une fusion par voie d'absorption d'Aedian dans le cadre de la réglementation applicable.

3.7 Politique de distribution de dividendes

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'Aedian, réunie le 23 novembre 2012, a procédé à une distribution de dividendes de 0,14 euro par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

La politique de distribution de dividendes d'Aedian sera déterminée par ses organes sociaux en fonction des capacités distributives, de la situation financière et des besoins financiers de la Société et de ses filiales.

3.8 Retrait obligatoire et radiation du marché NYSE Euronext Paris

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société ne représenteraient pas, à l'issue de l'Offre, plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, Aubay se réserve la faculté de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire. Cette procédure porterait sur les actions de la Société non apportées à l'Offre en contrepartie d'une indemnité de 6,80 euro par action Aedian, égale au prix de l'Offre.

Un avis informant le public du retrait obligatoire sera publié par l'Initiateur dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la Société en application de l'article 237-3 du règlement général de l'AMF.

En application des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où Aubay viendrait à détenir, directement ou indirectement, au moins 95% des droits de vote de la Société, et où un retrait obligatoire ne serait pas mis en œuvre dans les conditions visées ci-dessus, Aubay se réserve également la faculté de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivie, si les conditions sont remplies, d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions de la Société qui ne seront pas encore détenues directement ou indirectement par Aubay.

Dans l'hypothèse où elle ne pourrait pas, à l'issue de l'Offre, mettre en œuvre un retrait obligatoire, Aubay se réserve la possibilité de demander à NYSE Euronext la radiation des actions Aedian du marché NYSE Euronext à Paris. Il est rappelé que NYSE Euronext ne pourra accepter cette demande que si la liquidité des actions Aedian est fortement réduite à l'issue de l'Offre, de telle sorte que la radiation de la cote soit dans l'intérêt du marché.

4. ACCORDS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR L'APPRÉCIATION OU L'ISSUE DE L'OPERATION

Des engagements d'apport à l'Offre ont été conclus entre certains actionnaires et Aubay, dont les principaux termes sont décrits ci-dessous :

- Les engagements d'apport constituent des engagements fermes et irrévocables d'apporter à l'Offre l'ensemble des actions Aedian que les signataires détiennent ou détiendront par l'exercice des options de souscription et ces actions sont ou seront détenues en pleine propriété et sont ou seront librement transmissibles,
- Les apports doivent être réalisés dans les meilleurs délais à partir du jour de l'ouverture de l'Offre par l'AMF,
- Les engagements d'apport sont valables jusqu'à la clôture de l'Offre par l'AMF et, en cas de réouverture de l'Offre, jusqu'à la clôture de la seconde période d'Offre,
- Les engagements d'apport seront caducs en cas d'offre publique concurrente déclarée conforme par l'AMF, sauf surenchère par Aubay déclarée conforme par l'AMF.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions faisant l'objet de ces engagements d'apport :

	Nombre d'actions au nominatif	Nombre d'actions au porteur	Nombre total d'actions apportées	% du capital	Date de signature de l'engagement d'apport
Jerry Perront	5	700	705	0,04%	26/06/2013
Laurent Gautier	0	10 465	10 465	0,57%	25/06/2013
Pierre Vial	1 000	0	1 000	0,05%	25/06/2013
Isabelle Müller	22 058	0	22 058	1,19%	25/06/2013
Philippe Madar	16 405	3 125	19 530	1,05%	25/06/2013
Partrick Vayn	21 758	3 200	24 958	1,35%	25/06/2013
Famille Gardie	52 822	5 905	58 727	3,17%	25/06/2013
Arcole (Jean-François Gautier)	0	279	279	0,02%	01/07/2013
Jean Luc Carpentier	29	0	29	0,00%	27/06/2013
Jeanne Gautier	4 524	0	4 524	0,24%	29/06/2013
Lionel Madier	4 778	1 116	5 894	0,32%	01/07/2013
Stéphane Morvillez	56 456		56 456	3,05%	05/07/2013
Frédéric Bourdon	6 805		6 805	0,37%	05/07/2013
Didier Vergnieres	37 499	700	38 199	2,06%	05/07/2013
Patrice Ferrari	778	681	1 459	0,08%	05/07/2013
Jean-François Gautier (actions issues de l'exercice d'options de souscription)			12 351	0,67%	08/07/2013
TOTAL	224 917	26 171	263 439	14,23%	

A l'issue de ces opérations d'apport, Aubay détiendrait 895.421 actions, soit 48,36% du capital social d'Aedian, et 895.421 droits de vote, soit environ 41,90% des droits de vote.

En outre, des porteurs de BSAANes se sont engagés à exercer leurs BSAANes et à apporter leurs actions à l'Offre, ou d'apporter leurs BSAANes à l'Offre :

	Nombre de BSAANE	Date de signature de l'engagement d'apport
Stéphane Morvillez	36 000	05/07/2013
Jean-François Gautier	24 000	08/07/2013
Frédéric Bourdon	24 000	05/07/2013
Lionel Madier	12 000	08/07/2013
Didier Vergnieres	12 000	05/07/2013
Jean-Pascal Trigano	12 000	05/07/2013
TOTAL	120 000	

5. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

5.1 Nombre et nature des actions visées par l'Offre

A la date de dépôt du projet de note d'information, Aubay détient 631.982 actions, représentant 34,36 % du capital social et 29,75 % des droits de vote de la Société sur la base d'un capital d'Aedian composé de 1.839.082 actions représentant, 2.124.562 droits de vote théoriques (calculés en application de l'article 223-11 al.2 du règlement général de l'AMF).

Conformément à l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur :

- la totalité des actions existantes non détenues par Aubay, ce qui représentera 1.207.100 actions Aedian,
- le cas échéant, la totalité des actions issues des options de souscription, soit 12.351 actions,
- le cas échéant, la totalité des actions issues des BSAANes, soit 120.000 actions

moyennant le versement de 6,80 euros par action; ainsi que

- la totalité des BSAANes, soit 120.000 BSAANes à la date de dépôt du projet de note d'information moyennant 1,64 euro par BSAANE

(ensemble les "Titres").

Les actions d'Aedian sont toutes de même catégorie et ont une valeur nominale théorique de 0,67 euros chacune.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

5.2 Modalités de dépôt de l'Offre

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMF le 9 juillet 2013 et un avis de dépôt sera publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org).

En outre, conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, le projet de note d'information est tenu gratuitement à la disposition du public aux sièges d'Aubay et de Portzamparc et a été mis en ligne sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aubay (www.aubay.com).

Cette Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF publiera sur son site Internet une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables. Cette décision de conformité emportera visa du projet de note d'information.

La note d'information ainsi visée par l'AMF ainsi que le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur seront disponibles sur les sites Internet de l'AMF et d'Aubay et seront mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre. Des exemplaires de ces documents seront également disponibles gratuitement aux sièges de d'Aubay et de Portzamparc. Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé par l'Initiateur sur le site Internet d'Aubay (www.aubay.com).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture de l'Offre et NYSE Euronext Paris publiera, dans un avis, le calendrier et les modalités de l'Offre.

5.3 Période d'apport

L'Offre sera ouverte pendant 25 jours de négociation, en principe du 25 juillet au 28 août 2013 inclus.

5.4 Publication des résultats de l'Offre

L'AMF publiera un avis de résultat de l'Offre au plus tard le neuvième jour de négociation suivant la clôture de l'Offre.

5.5 Traitement des titulaires d'actions gratuites et des porteurs de Bons

L'Initiateur proposera, avant la fin de période d'Offre, aux titulaires d'actions gratuites (les "Actions Gratuites") ne pouvant apporter leurs Actions Gratuites à l'Offre, dans la mesure où leur période d'indisponibilité n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre, un engagement de liquidité.

L'engagement de liquidité comportera une promesse synallagmatique de vente et d'achat portant sur les Actions Gratuites, indisponibles et incessibles pendant la durée de l'Offre, ou le cas échéant pendant la durée de réouverture de l'Offre, aux termes de laquelle les titulaires d'Actions Gratuites s'engagent à vendre les Actions Gratuites et l'Initiateur s'engage à les acheter à la date à laquelle la période de conservation desdites Actions Gratuites aura expiré.

Le prix d'achat des Actions Gratuites sera égal au prix par action proposé aux actionnaires ayant apporté leurs actions à l'Offre, réduit, le cas échéant, d'une somme égale au montant net du dividende par action (net de prélèvement à la source) versé antérieurement à la réalisation de l'achat ou dû au titulaire.

De la même manière, l'Initiateur proposera aux porteurs de BSAANes qui sont toujours en circulation de renoncer immédiatement et irrévocablement au bénéfice de leurs Bons en échange du paiement immédiat d'une somme par Bon déterminée conformément en section 4 du projet de note d'information.

5.6 Procédure d'apport à l'Offre

Les Titres apportés à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement et autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter tous Titres apportés qui ne répondraient pas à cette condition.

La propriété des Titres apportés sera transférée à l'Initiateur à la date de règlement-livraison de l'Offre (voir section 3.8, Calendrier indicatif de l'Offre, du projet de note d'information). Tous les droits attachés aux Titres seront transférés à l'Initiateur à la date de règlement-livraison de l'Offre.

Il est précisé qu'aucun intérêt ne sera dû pour la période allant de l'ouverture de l'Offre jusqu'à la date de règlement-livraison, qui interviendra conformément au calendrier qui sera fixé par NYSE Euronext à Paris.

5.6.1 Procédure d'apport des actions Aedion à l'Offre

Les actionnaires, dont les actions Aedion sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier (établissement de crédit, entreprise d'investissement, etc.) et qui souhaitent présenter leurs actions Aedion à l'Offre, devront remettre à l'intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre de présentation à l'Offre, conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par leur intermédiaire financier.

Les actionnaires dont les actions Aedion sont inscrites en compte au nominatif pur dans les registres de la Société devront demander leur conversion au nominatif administré dans un compte tenu par un intermédiaire financier (à moins que leur titulaire n'en ait demandé au préalable la conversion au porteur). Lors du règlement-livraison de l'Offre, NYSE Euronext à Paris transfèrera à CM CIC Securities, intermédiaire financier chargé du service des titres nominatifs de la Société, les actions au nominatif en vue de leur conversion au porteur afin qu'elles puissent être transférées à l'Initiateur.

5.6.2 Procédure d'apport des BSAANes à l'Offre

Les détenteurs de BSAANes qui souhaitent présenter leurs BSAANes à l'Offre, devront notifier leur décision à CM CIC Securities, 6 avenue de Provence, 75009 Paris, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, au moyen d'un ordre de présentation conforme au modèle qui leur aura été remis par CM CIC Securities.

5.6.3 Centralisation des ordres

Chaque intermédiaire financier et établissement teneur de compte de la Société devra, à la date indiquée dans l'avis publié par NYSE Euronext, transférer à NYSE Euronext à Paris les actions Aedion pour lesquelles il aura reçu un ordre de présentation à l'Offre. Après réception par NYSE Euronext à Paris de tous les ordres de présentation à l'Offre dans les conditions décrites ci-dessus, NYSE Euronext à Paris centralisera l'ensemble de ces ordres et déterminera le résultat de l'Offre.

5.6.4 Frais de négociation

Les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs, étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire sera, pour sa part, nette de tous frais.

5.6.5 Révocabilité des ordres

Conformément aux dispositions de l'article 232-2 du règlement général de l'AMF, les ordres de présentation des Titres à l'Offre pourront être révoqués à tout moment et jusqu'au jour de la clôture de l'Offre (inclus). Après cette date ils seront irrévocables.

6. RESTRICTIONS CONCERNANT L'OFFRE À L'ÉTRANGER

L'Offre est faite exclusivement en France. Le projet de note d'information n'est pas destiné à être distribué dans des pays autres que la France.

La diffusion du projet de note d'information et tout autre document relatif à l'Offre, l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des actions Aedian peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Aubay décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par qui que ce soit des restrictions applicables.

Le projet de note d'information et tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

Notamment, concernant les Etats-Unis, il est précisé que le projet de note d'information ne constitue pas une extension de l'Offre aux Etats-Unis et l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement ou ayant leur résidence Etats-Unis ou à des "US persons" (au sens de Regulation S pris en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933), par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communication ou instrument de commerce (y compris, sans limitation, la transmission par télécopie, télex, téléphone ou courrier électronique) des Etats-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du projet de note d'information, et aucun autre document relatif à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué et diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit. Aucun actionnaire d'Aedian ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis de copie du projet de note d'information ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux Etats-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'est pas une personne ayant sa résidence aux Etats-Unis ou une "US person", (iv) qu'il n'était pas sur le territoire des Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport de titres, et (v) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant

pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des Etats-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter les ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus (à l'exception de toute autorisation ou instruction contraire de ou pour le compte d'Aubay, à la discrétion de cette dernière). Le projet de note d'information ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Pour les besoins du paragraphe précédent, on entend par Etats-Unis, les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ces Etats et le District de Columbia.

7. SYNTHESE DES ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Aubay offre irrévocablement aux actionnaires d'Aedian la possibilité de céder leurs actions au prix de 6,80 euros par action Aedian et aux porteurs de BSAANes la possibilité de céder leurs BSAANes au prix de 1,64 euro par BSAANE pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation.

7.1 Eléments retenus pour la fixation du prix par action

Le prix offert dans le cadre de l'offre publique de 6,80€ par action se compare comme suit aux différents critères de valorisation retenus. Il fait ressortir une prime moyenne de 102% et médiane de 95%.

	Prix par action	Prime induite en % par le prix d'offre à 6,8€
Transactions récentes sur le capital		
Transaction du 19 juin	6,80 €	0%
Appréciation par les cours de Bourse		
Séance 18 juin 2013	ns	ns
1 mois	3,54 €	92%
3 mois	3,05 €	123%
6 mois	3,30 €	106%
1 an	3,43 €	98%
Méthode des comparables boursiers		
VE/EBITDA	2,10 €	224%
VE/EBIT	1,81 €	275%
Actualisation des flux de trésorerie		
Valeur min	4,57 €	49%
Valeur centrale	5,08 €	34%
Valeur max	5,75 €	18%

Source : Portzamparc

7.2 Eléments retenus pour la fixation du prix par BSAANes

Par souci d'équité entre les porteurs de BSAANes et d'actions et, considérant que la présente offre confère une opportunité de sortie sur une période de temps réduite et à un cours extériorisant une prime médiane de 95% par rapport à nos différentes méthodes d'évaluation dans le cadre de l'offre publique, nous avons privilégié une valorisation des BSAANes à leur valeur intrinsèque.

Le prix proposé de 1,64€ correspond ainsi très exactement à la valeur intrinsèque des BSAANes, soit la différence entre le prix offert pour chaque action par l'initiateur (6,80€) et le prix de souscription ou d'achat des actions par les porteurs de BSAANE (5,16€), et intègre la prime de contrôle offerte par Aubay.

8. MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE PUBLIQUE

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet d'Aubay (www.aubay.com) et peut être obtenu sans frais auprès de Portzamparc Société de Bourse, 13, rue de la Brasserie - 44100 Nantes.

La note d'information Aubay qui sera visée par l'AMF ainsi que les autres informations relatives à Aubay (notamment juridiques, comptables et financières) seront mises gratuitement à disposition du public au siège social d'Aubay et diffusées conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° du Règlement général de l'AMF.

1.4.2. Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs

À la connaissance de la Société et à l'exception de ceux décrits en page 34 du document de référence 2012 d'Aubay, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

2. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

2.1. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTAT

2.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2012

Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012 :

ACTIF (en K€)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ecart d'acquisition	64 511	64 511	64 511
Immobilisations incorporelles	13 988	14 135	8 238
Immobilisations corporelles	2 418	2 010	1 634
Titres mis en équivalences	-	-	2 304
Autres actifs financiers	1 518	2 456	476
Impôts différés actifs	1 028	1 565	1 207
Autres actifs non courants	69	69	64
ACTIF NON COURANT	83 532	84 746	78 434
Stocks et en-cours	2	4	11
Clients et comptes rattachés	59 220	65 013	48 822
Autres créances et comptes de régularisation	9 365	7 061	5 358
Valeurs mobilières de placement	868	648	349
Disponibilités	14 229	14 598	14 041
ACTIF COURANT	83 684	87 324	68 581
TOTAL DE L'ACTIF	167 216	172 070	147 015

PASSIF (en K€)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capital	6 592	7 012	6 945
Prime d'émission et réserves consolidées	72 091	71 135	67 145
Résultat net part du Groupe	6 678	7 736	6 276
Capitaux propres - part du Groupe	85 361	85 883	80 366
Intérêts minoritaires	1 001	805	532
CAPITAUX PROPRES	86 362	86 688	80 898
Emprunts et dettes financières : part à + d'un an	11 085	8 528	10 869
Impôts différés passifs	2	2	68
Provisions pour risques et charges	1 203	1 412	986
Autres passifs non courants	1 191	1 003	6
PASSIF NON COURANT	13 481	10 945	11 929
Emprunts et dettes financières : part à - d'un an	3 844	8 564	2 236
Fournisseurs et comptes rattachés	8 714	9 221	9 119
Autres dettes et comptes de régularisation	54 815	56 652	42 833
PASSIF COURANT	67 373	74 437	54 188
TOTAL DU PASSIF	167 216	172 070	147 015

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012 :

En K€	31/12/2012	%	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Chiffre d'affaires	190 396	100%	185 566	100%	164 605	100%
Autres produits de l'activité	559		178		322	
Achats consommés et charges externes	(38 556)		(39 673)		(37 957)	
Charges de personnel	(134 590)		(128 571)		(112 387)	
Impôts et taxes	(2 032)		(2 157)		(1 812)	
Dotations aux amortissements et provisions	(883)		(932)		(856)	
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-		-		-	
Autres produits et charges d'exploitation	735		871		774	
Résultat opérationnel courant	15 629	8,2%	15 282	8,2%	12 689	7,7%
Autres produits et charges opérationnels	(1 661)		(171)		(1 242)	
Résultat opérationnel	13 968	7,3%	15 111	8,1%	11 447	7,0%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-		-		-	
Coût de l'endettement net	(947)		(922)		(592)	
Autres produits et charges financiers	237		(36)		332	
Résultat financier	(710)		(958)		(260)	
Charges d'impôt *	(6 383)	** 48%*	(6 265)	44%*	(5 257)	47%*
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalences	-		-		392	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	6 875		7 888		6 322	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-		-		-	
Résultat net	6 875	3,6%	7 888	4,3%	6 322	3,8%
Part du Groupe	6 678		7 736		6 275	
Intérêts minoritaires	197		152		47	
Résultat par action	0,49		0,55		0,45	
Résultat dilué par action	0,48		0,54		0,44	

* Taux facial d'impôt

** Dont reclassement CVAE et IRAP pour 2,5M€.

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2012 :

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 875	7 888	6 322
Résultat des mises en équivalences	-	-	(392)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	544	1 154	787
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	(138)	414	312
Autres produits et charges calculés	-	-	-
Produits de dividendes	(95)	(177)	-
Plus et moins-values de cession	42	(1 943)	(1 281)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 228	7 336	5 748
Coût de l'endettement financier net	952	929	604
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 383	6 368	5 257
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	14 563	14 633	11 609
Impôts versés (B)	(5 683)	(4 754)	(3 673)
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages aux personnels) (C)	2 076	(5 295)	2 337
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	10 956	4 584	10 273
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 149)	(6 293)	(765)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	9
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	758	2 650	2 170
Variation des prêts et avances consenties	36	(158)	(8)
Incidence des variations de périmètre	(679)	-	(6 227)
Dividendes reçus	95	177	308
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	(939)	(3 624)	(4 513)
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	26	424	108
Rachats d'actions propres en vue d'annulation	(4 370)	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	(339)	(4)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-	-
- Dividendes versé aux actionnaires de la société mère	(2 707)	(3 081)	(1 802)
- Dividendes versé aux actionnaires des sociétés intégrées	-	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 995	5 327	6 700
Remboursement d'emprunts	(7 820)	(1 470)	(5 794)
Intérêts financiers nets versés	(953)	(927)	(634)
Autres flux	-	(6)	(17)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements (F)	(9 829)	(72)	(1 443)
Incidence des variations des cours des devises (G)	-	-	-
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	188	888	4 317
Trésorerie à l'ouverture	14 785	13 897	9 580
Trésorerie à la clôture	14 973	14 785	13 897

2.1.2. Comptes sociaux d'Aubay S.A. au 31 décembre 2012

Compte de bilan :

Bilan Actif (en K€)	2012	2011	2010
Immobilisations incorporelles	34 837	34 931	32 831
Frais d'Etablissement	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	62	156	138
Fonds commercial	34 775	34 775	32 693
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 386	858	647
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériels	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 386	858	647
Immobilisations en cours	-	-	-
Immobilisations financières	41 157	42 081	44 147
Participations	36 379	36 885	38 818
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Actions propres	-	-	12
Prêts	4 422	4 752	5 088
Autres immobilisations financières	356	445	229
Actif immobilisé	77 380	77 871	77 625
Créances	25 281	31 346	24 145
Clients et comptes rattachés	22 176	28 643	22 408
Créances sur état	2 618	1 015	1 549
Autres créances	491	1 688	188
Trésorerie	9 618	10 592	10 496
Valeurs mobilières de placement	926	795	376
Disponibilités	8 692	9 797	10 120
Actif circulant	34 900	41 938	35 475
Compte de régularisation	535	638	460
Charges constatées d'avance	535	638	460
Total Actif	112 819	120 447	112 726

Bilan Passif (en K€)	2 012	2 011	2 010
Capitaux propres	72 847	76 474	72 469
Capital social	6 592	7 012	6 945
Primes d'émission	36 438	40 362	40 005
Réserve légale	701	694	693
Réserve réglementée	-	-	-
Report à nouveau	25 413	21 147	19 888
Résultat de l'exercice	3 425	6 981	4 688
Provisions réglementées	278	278	250
Provisions pour risques et charges	218	284	191
Provisions pour charges	-	-	-
Provisions pour risques	218	284	191
Dettes	39 180	41 332	37 835
Emprunts obligataires convertibles	-	5 358	5 394
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 140	5 360	6 700
Emprunts et dettes financières diverses	244	638	344
Emprunts et dettes associés	965	1 322	1 534
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 113	5 502	3 433
Dettes fiscales et sociales	20 446	21 396	18 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	520	742
Autres dettes	1 272	1 237	1 009
Comptes de régularisation	574	2 355	2 231
Total Passif	112 819	120 447	112 726

Compte de résultat :

En K€	2012	2011	2010
Produits d'exploitation	107 493	105 021	94 383
Charges d'exploitation	101 955	98 603	88 531
Résultat d'exploitation	5 537	6 417	5 852
Produits financiers	427	2 337	2 211
Charges financières	485	843	3 270
Résultat financier	(58)	1 494	(1 059)
Résultat courant avant impôts	5 479	7 911	4 793
Produits exceptionnels	847	2 650	9 085
Charges exceptionnelles	1 663	996	8 150
Résultat exceptionnel	(816)	1 654	936
Impôt sur les bénéfices	(1 086)	(2 234)	(852)
Participation des Salariés	152	350	189
Résultat net	3 425	6 981	4 688

2.2. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

Dans l'hypothèse où la totalité des actions Aedian non détenues par la Société, soit, au moment du dépôt de la note d'information, 1.207.100 actions Aedian, le cas échéant, 12.351 actions issues des options de souscription et, le cas échéant, 120.000 actions issues des BSAANes, soit un total de 1.339.451 actions, seraient apportées à l'Offre le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par la Société aux porteurs d'actions Aedian ayant apporté leurs actions à l'Offre (hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ 9,1 millions d'euros.

Le financement des sommes dues par la Société dans le cadre de l'Offre sera réalisé sur ses ressources propres et des lignes de crédit existantes, notamment une ligne de financement dédiée aux acquisitions.

2.3. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES DE LA SOCIETE

24 juillet 2013, après Bourse	Chiffre d'affaires du second trimestre 2013
11 septembre 2013, après Bourse	Résultats financiers du premier semestre 2013
22 octobre 2013, après Bourse	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2013
29 janvier 2014, après Bourse	Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2013
19 mars 2014, après Bourse	Résultats financiers 2013

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OFFRE

3.1. IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS COMPTABLES D'AUBAY

3.1.1. Ecarts d'acquisition

Dans l'hypothèse d'une détention à 100% du capital d'Aedian à l'issue de l'Offre, et compte tenu d'un actif net identifiable et des écarts d'acquisition d'Aedian au 31 décembre 2012 de respectivement 11,3M€ et 8,8M€, les écarts d'acquisition ressortent à 9,6M€.

En K€	
Prix d'acquisition ¹	12 051
Actif net d'Aedian ²	11 299
Ecart d'acquisition externalisé par l'Offre	752
Ecarts d'acquisition d'Aedian ²	8 834
Total	9 586

¹ Calculé sur la base d'une acquisition de 1.839.522 actions retraitées de 108.207 actions d'autocontrôle au prix de 6,80 euros par action, soit un prix d'acquisition des actions de 11,8M€, et de 120.000 BSAANes au prix de 1,64 euro par BSAANE, soit 0,2M€.

² Au 31 décembre 2012. Source : Rapport semestriel Aedian

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables.

3.1.2. Capitaux propres

Décomposition des capitaux propres consolidés d'Aubay au 31 décembre 2012 :

En K€	
Capital	6 592
Prime d'émission et réserves consolidées	72 091
Résultat net part du Groupe	6 678
Capitaux propres - part du Groupe	85 361
Intérêts minoritaires	1 001
Capitaux propres	86 362

Détail des capitaux propres par action d'Aubay et d'Aedian :

En €	
Capitaux propres par action Aubay au 31 décembre 2012 ¹	6,6
Capitaux propres par action Aedian au 30 juin 2012 ²	6,3

¹ Calculé sur la base de 13.184.606 actions et 86,36M€ de capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)

² Calculé sur la base de 1.839.082 actions et 11,52M€ de capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)

L'opération d'acquisition n'ayant pas entraîné d'augmentation de capital de l'Initiateur, les capitaux propres par actions d'Aubay devraient être identiques après l'Opération.

3.1.3. Résultat net

La Direction Générale d'Aubay, prévoit que la transaction devrait être relative dès 2014, tant en terme de résultat opérationnel courant que de résultat net par action.

Compte tenu de l'impact non encore mesuré des synergies à mettre en œuvre, Aubay ne peut pas encore déterminer l'impact de l'Opération sur les résultats comptables du groupe.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 23 juillet 2013 et qui sera diffusé le 24 juillet 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'Offre initiée par Aubay visant les actions de la société Aedian. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

A Boulogne Billancourt, le 23 juillet 2013

AUBAY

Représentée par Monsieur Philippe RABASSE, en qualité de Directeur Général